

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

N-Cid

EU0103 - CH (FR)

According to EC Directive 2006/1907/EC

Classification	Équipement de protection individuelle	Symbole(s)
<p>C</p>		

Date de préparation 07/07/2008

Date de révision

Numéro de révision: 0

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Code du produit** EU0103 - CH (FR)  
**Nom du produit** N-Cid  
**Utilisation recommandée** Agents de nettoyage, acides

**Contacteur le fabricant**  
 DeLaval Operation SP. z.o.o  
 ul. Robotnicza 72  
 53-608 Wroclaz Poland  
 Tel: +48 71 782 70 00  
 Email MSDS.EU@delaval.com

**Fournisseur**  
 DeLaval AG  
 Munchrutistrasse 2  
 CH-6210 SURSEE  
 Switzerland  
 Tel (41) 926 6611

**Téléphone en cas d'urgence** (41) 1 251 51 51

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

C - Corrosif  
 Provoque de graves brûlures

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS.	% en poids	Classification
Acide nitrique	7697-37-2	231-714-2	40 - 50	C;R35 O;R8

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

#### 4. PREMIERS SECOURS

<b>Conseils généraux</b>	Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
<b>Contact avec les yeux</b>	Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
<b>Ingestion</b>	Un examen médical immédiat est requis. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### Moyen d'extinction approprié

Utilisation:., poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool

##### Risques spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

##### Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>Précautions individuelles</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Endiguer. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** En règle générale, 10 renouvellements complets de l'air par heure sont recommandés sur le lieu de travail.

**Stockage** Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition

Nom Chimique	EU	United Kingdom	La France	Estonia	L'Espagne
Acide nitrique		STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 ppm STEL: 4 ppm TWA: 5.2 mg/m <sup>3</sup>	VME: 2 ppm VME: 5 mg/m <sup>3</sup> VLE: 10 mg/m <sup>3</sup> VLE: 4 ppm	= 13 mg/m <sup>3</sup> STEL = 5 ppm STEL	VLA-EC: 4 ppm VLA-EC; 10 mg/m <sup>3</sup> VLA-EC VLA-ED: 2 ppm VLA-ED; 5.2 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED

Nom Chimique	L'Italie	Le Portugal	Netherlands	La Finlande	L'Autriche
Acide nitrique		STEL: 4 ppm TWA: 2 ppm	STEL: 0.5 ppm STEL: 1.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 ppm TWA: 1.3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1 ppm STEL: 2.6 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 2 ppm MAK: 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 4 ppm

Nom Chimique	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande	Le Danemark
Acide nitrique	STEL: 2 ppm STEL (15 min); 5 mg/m <sup>3</sup> STEL (15 min) MAK: 2 ppm MAK; 5 mg/m <sup>3</sup> MAK	NDSCh: 10 mg/m <sup>3</sup> NDS: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 ppm	TWA: 2 ppm TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôle de l'exposition professionnelle

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

**Protection des yeux** Lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection de la peau** Vêtements de protection à manches longues. vêtements étanches. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes. Gants imperméables. Gants en néoprène.

**Protection des mains** Gants de protection

**Considérations générales d'hygiène** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement** Pas d'information disponible

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	jaune clair	<b>Odeur</b>	nauséabonde
<b>Forme</b>	liquide	<b>pH</b>	
<b>Point d'éclair</b>	donnée non disponible	<b>Point/intervalle de fusion</b>	donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	complètement soluble	<b>Densité</b>	1.3 g/cm
		<b>Teneur en COV</b>	0.25%

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
<b>Matières à éviter</b>	Incompatible avec des acides forts et des bases, Incompatible avec des agents oxydants
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide nitrique			7 mg/L ( Rat )

<b><u>Toxicité chronique</u></b>	Éviter les expositions répétées. Possibilité d'effets irréversibles. Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.
<b>Sensibilisation</b>	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Yeux, Système respiratoire, Peau, Dents .

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité

**Persistence et dégradabilité** Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Acide nitrique	-2.3

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

**Emballages contaminés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Autres informations** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO

No ONU 2031  
 Nom d'expédition Acide nitrique  
 Classe de danger 8  
 Groupe d'emballage II  
 No EMS F-A, S-Q

ADR

No ONU 2031  
 Nom d'expédition Acide nitrique  
 Classe de danger 8  
 Groupe d'emballage II  
 Code de classement 80

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Étiquetage

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE

**Symbole(s)** C - Corrosif

**Phrase(s) de risque**

R35 - Provoque de graves brûlures

**Phrase(s) de sécurité**

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

**Inventaires internationales**

Nom Chimique	EINECS	ELINCS	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	La Chine	AICS	KECL
Acide nitrique	231-714-2	-	X	-	X	X	X	X	KE-25911

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2**

R 8 - Favorise l'inflammation des matières combustibles

R35 - Provoque de graves brûlures

Date de préparation 07/07/2008

Date de révision

Sommaire de la révision Pas d'information disponible

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**